

Mise à disposition du SSM

Evaluation globale de la situation du marin

Intervention sociale et partenariat

Accompagnement dans la reprise du parcours professionnel

Le SSM est acteur de prévention

Signalements spontanés



Les marins  
Les entreprises  
Le Médecin des Gens de Mer  
Le médecin traitant  
Les centres hospitaliers...

Signalements institutionnels



Signalements ENIM des marins en arrêt de travail de + de 60 jours

Le SSM se met à disposition des marins individuellement et organise des réunions d'information collective.

Le SSM est à l'interface entre vie professionnelle et vie personnelle

Le SSM facilite l'accès aux droits et aux réseaux d'aide

Préparation à la reprise du travail maritime ou au reclassement professionnel

- Ecoute active
- Contextualisation de la demande : prise en compte des enjeux du milieu professionnel maritime
- Prise en compte des enjeux personnels : santé, budget, famille...
- Elaboration d'une stratégie et appui pour un retour à l'emploi ou pour une réorientation.

- Information pour l'accès aux droits :  
Prestations et pensions ENIM,  
Règlementation liée à l'inaptitude,  
Droit du travail,  
MDPH et demande de RQTH...
- Orientation vers les partenaires & coordination :  
Service de Santé des Gens de Mer  
Contrôle Médical & Centre des Prestations Maladie ENIM,  
Direction de la Mer et du Littoral,  
Réseaux extérieurs (conseil général, CCAS...)

- Appui pour le maintien dans l'emploi  
Coordination des acteurs du milieu professionnel pour faciliter les conditions de la reprise du marin
- Soutien dans les reprises avec restriction d'aptitude:  
Aide à la constitution du dossier MDPH  
Informations et liaisons nécessaires à la reprise: employeur, médecin, services d'appuis (SAMETH, COMETE...)
- Orientation professionnelle suite à l'inaptitude :  
Ecoute et soutien face à la décision  
Information des dispositifs d'aides  
Mise en contact du marin avec les acteurs ciblés  
Veille du parcours
- Partenariat du SSM avec les acteurs spécifiques et mutualisation des ressources :  
dispositifs de remobilisation (PPS, PSOP, MOAIJ...), centres de pré-orientation et de rééducation professionnelle, Cap Emploi et AGEFIPH, Centres de formation...

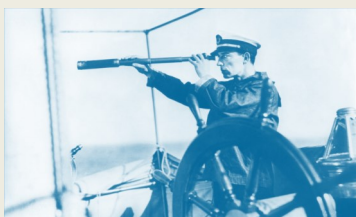
## Quelques chiffres clés\*

Le SSM rencontre plus de 5000 actifs par an. L'accompagnement des marins en arrêt de travail représente environ 18% de l'activité du SSM. Le SSM reçoit 60% des marins signalés par l'ENIM, en arrêt de plus de 60 jours.

37% des marins en arrêt de travail sont âgés de 45 à 54 ans.

Le SSM est intervenu pour plus de 530 marins déclarés inaptes définitifs à la navigation en 2015.

Le SSM a constitué plus de 130 dossiers MDPH en 2015.



## GLOSSAIRE

ENIM : Etablissement National des Invalides de la Marine

CMM : Collège Médical Maritime

ICS : Indemnités Compensatrices de Salaire  
= Indemnités Journalières

MDPH : Maison Départementale du Handicap

PSOP : Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

## Un réseau présents dans les 38 plus grands ports français



## Du risque d'inaptitude au retour à l'emploi du marin



Siège social : 54 quai de la fosse - 44000

NANTES -

Tél : 02 40 71 01 50 - Fax : 02 40 71 01 55



Service Social  
Maritime